



Un oeil sur le passé, un regard vers l'avenir

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 11 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal de SAINS DU NORD s'est réuni à la Mairie de SAINS DU NORD dans la salle habituelle de ses séances le **MARDI 11 AVRIL 2023** à **18 H 30** sur convocation et sous la présidence de Mme Christine BASQUIN, Maire.

Date de convocation : 04 avril 2023

PRESENTS : Mme Christine BASQUIN, M. Jean-Pierre DESSAINT, Mme Maryse DEJARDIN-NOYON, M. Daniel DEUDON, Mme Sabine BUFI, M. Philippe LERICHE, Mme Coralie LECLERCQ, Mme Nathalie POULAT, M. Gilles CONTESSE, M. Jean-Luc DOUARRE, Mme Lydie DELSINNE, Mme Anne-Marie LENTIER, M. Thierry LOPPE, Mme Géraldine PRUDENCE, Mme Nathalie DAUMERIES, M. Benoit WYART, M. Jean-Jacques ANUSET, M. Laurent PAYEN, Mme Natacha VAN ELSLANDE, M. Renaud PERIN, M. Jean-Maurice LARMOIRE,

ABSENTES EXCUSEES : Mme Cindy DRUART, Mme Mélinda POULAIN

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Mme Cindy DRUART a donné pouvoir à M. Gilles CONTESSE

Mme Mélinda POULAIN a donné pouvoir à Mme Christine BASQUIN

---0---

La séance est ouverte à 18 H 30.

Mme Christine BASQUIN, Maire, procède à l'appel des Conseillers.

Elle signale que le quorum est atteint.

Mme Coralie LECLERCQ est **DESIGNEE** comme Secrétaire de séance.

La séance débute

I - II - Compte de gestion et compte administratif 2022

Suite à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57, la commune participe à l'expérimentation du Compte Financier Unique (le CFU) à partir de 2022.

Le CFU remplace le compte administratif et le compte de gestion de la trésorerie.

Madame le Maire et le Comptable de la trésorerie élaborent ensemble le CFU.

Ce dernier est simplifié, et dématérialisé.

Malheureusement, il y a encore quelques paramétrages informatiques à finaliser. Il ne sera donc pas voté aujourd'hui.

Nous avons jusqu'au 30 juin pour le voter.

III - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

Madame la Présidente expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'**affectation avec la reprise anticipée du résultat** de fonctionnement de l'exercice 2022.

Le Compte Financier Unique fait apparaître un résultat de fonctionnement de l'exercice de 230 094,64

Le montant cumulé des résultats successifs au 31 décembre de l'exercice précédent est de 694 678,38

Le montant du résultat cumulé au 31 décembre de l'exercice est de 924 773,02

Le Compte financier Unique fait apparaître un résultat d'investissement de l'exercice de - 374 019,89

Le montant cumulé des résultats successifs au 31 décembre de l'exercice précédent est de - 72 936,59

Le montant du résultat cumulé au 31 décembre de l'exercice est de - 446 956,48

Le besoin de financement de la section d'investissement est de **446 956,48** Euros.

Compte tenu des moyens détenus en fonctionnement, le Conseil Municipal décide d'affecter en investissement au compte **1068** la somme de **446 956,48** Euros.

CONTRE 4 (Mme Anne-Marie LENTIER, M. Laurent PAYEN,
Mme Natacha VAN ELSLANDE, M. Jean-Maurice LARMOIRE)

ABSTENTION 1 (M. Renaud PERIN)

POUR 18

IV – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme Sabine BUFI prend la parole afin de faire la lecture des différentes subventions versées aux associations :

ASSOCIATIONS	B.P. 2023
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1 200 €
ANCIENS COMBATTANTS D'UNC / AFN	460 €
COOP. SCOLAIRE ECOLE DORLEANT	1 400 €
COOP. SCOLAIRE ECOLE DES 4 VENTS	1 000 €
COOP. SCOLAIRE ECOLE ILE AUX ENFANTS	500 €

A.P.E DE L'ECOLE DORLEANT	830 €
A.P.A.E DE L'ECOLE DES 4 VENTS	550 €
A.P.E. ECOLE ILE AUX ENFANTS	400 €
BATTERIE FANFARE	2 000 €
AMICALE SPORTIVE SAINSOISE	1 500 €
CLUB DE L'AMITIE	650 €
RESTONS ZEN	150 €
STRASS'DANCERS	150 €
CLUB DES LOISIRS Charles NAVEAU :	5 000 €
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE CANCER	150 €
ASSO. FRANCAISE DE L'ATAXIE DE FRIEDREICH	150 €
LES IN SAINS SES	250 €
LES HIRONDELLES	300 €
5 ETOILES	250 €
LECTURE ET PARTAGE	150 €
TEL EST TON DON	1 350 €
INFORMATIQUEMENT VOTRE	150 €
VOLLEY-BALL SAINSOIS	650 €
THEATRE DES PETITS PIEDS	150 €
ADEP	150 €
LAMCAS (Les Anciens Membres du Cercle Athlétique Sainsois	150 €
LE TERROIR (LES BOCAGEUX)	150 €
<u>EXCEPTIONNELLES :</u>	
ECOLE 4 VENTS - LIVRES CP	524 €
DIVERS	606 €
Les Francas	400 €
AFEJI	500 €
	21 820 €

CONTRE 0

ABSTENTIONS 2 (Mme Anne-Marie LENTIER, M. Jean-Maurice LARMOIRE)

POUR 21

V – DEMANDES DE SUBVENTIONS

1) ADVB Voiries

Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle souhaite solliciter le Département du Nord pour l'obtention d'une subvention au titre de l'ADVB Voiries communales.

Les travaux concernent la réfection de la rue des Fosses à Marne, en partie, réfection de l'entrée de la caserne des pompiers et la réfection de la rue Haie Corbeau (en partie).

Les devis s'élèvent au global à **90 632.70 € H.T.**,

Le Conseil Municipal **OUI** l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, par :

CONTRE	1	(Mme Anne-Marie LENTIER)
ABSTENTION	1	(M. Jean-Maurice LARMOIRE)
POUR	21	

- **APPROUVE** le projet de réfection de voiries communales
- **SOLLICITE** une subvention au titre de l'ADVB VC auprès des services du Département,

Sur le montant subventionnable de **64 975.80 € H.T.**

Montant des subventions escomptées : **32 488.00 €**

Le financement sera assuré comme suit :

- | | |
|------------------------------|--------------|
| • Montant T.T.C. des travaux | 108 759.24 € |
| • Montant H.T. des travaux | 90 902.70 € |
| • ADVB VC | 32 488.00 € |
| • Participation commune | 58 144.70 € |

La date prévisible de commencement des travaux est fixée courant du **3ème trimestre 2023**

2) ADVB Energie

Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle souhaite solliciter le Département du Nord pour l'obtention d'une subvention au titre de l'ADVB Energie.

Les travaux concernent la fourniture et la pose de radiateurs à la Maison du Bocage, le remplacement de la chaudière de la Mairie, le remplacement de la chaudière de l'école des « 4 Vents » et l'Installation d'une chaudière, bâtiment (2 salles) Rue Sadi Carnot.

Le montant global des devis s'élève à **49 186.25 € H.T.**,

Le Conseil Municipal **OUI** l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

CONTRE	0	
ABSTENTIONS	2	(Mme Anne-Marie LENTIER, M. Jean-Maurice LARMOIRE)
POUR	21	

- **APPROUVE** le projet
- **SOLLICITE** une subvention au titre de l'ADVB Energie auprès des services du Département,

Sur le montant subventionnable de **49 186.25 € H.T.**

Montant des subventions escomptées : **24 593.13 €**

Le financement sera assuré comme suit :

- Montant T.T.C. des travaux 59 023.50 €
- Montant H.T. des travaux 49 186.25 €
- ADVB Energie 24 593.13 €
- Participation commune 34 430.37 €

VI - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2023

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des deux taxes directes locales 2022 qui ont été fixés de la façon suivante :

- Foncier bâti : **40,03 %**
- Foncier non bâti : **39,54 %**

Mme le Maire propose de ne pas modifier les taux pour l'année 2022. Mme le Maire précise qu'en application du I de l'article 1639 A du code général de l'impôt, il y a lieu de voter pour l'année 2023 le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Le taux est de : **17,40 %**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et vote à main levée,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de ne pas augmenter les taux,

Ceux-ci sont donc maintenus de la façon suivante :

- Foncier bâti : **40,03 %**
- Foncier non bâti : **39,54 %**
- Habitation des Résidences Secondaires : **17,40 %.**

VII - VENTE D'UN TERRAIN SIS 6 RUE GAMBETTA

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 28 février 2023, le Conseil Municipal a décidé de vendre un terrain situé 6, rue Gambetta à la société Amestia Immobilier pour un montant de 280 000 €.

Cette délibération a été prise sur la base d'un avis du service des domaines rendu le 13 mars 2020.

Madame le Maire informe l'assemblée que la Commune a reçu un courrier de la Sous-Préfecture lui demandant de procéder au retrait de cette délibération étant donné que l'avis des domaines n'était plus valide depuis le 13 septembre 2021.

Madame le Maire propose, donc, à l'assemblée le retrait de cette délibération.

Le Conseil Municipal

OUI l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE, le retrait de la délibération du 28 février 2023

VIII - VENTE D'UN TERRAIN SIS RUE PAUL DOUMER

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 28 février 2023, le Conseil Municipal a décidé de vendre un terrain situé rue Paul Doumer à M. BOUZERE et Mme RIGAUMONT, domiciliés Place de la Gare à SAINS DU NORD.

Cette délibération a été prise sur la base d'un avis du service des domaines rendu le 21 septembre 2020.

Madame le Maire informe l'assemblée que la Commune a reçu un courrier de la Sous-Préfecture lui demandant de procéder au retrait de cette délibération étant donné que l'avis des domaines n'était plus valide depuis le 21 mars 2022.

Madame le Maire propose, donc, à l'assemblée le retrait de cette délibération.

Le Conseil Municipal

OUI l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE, le retrait de la délibération du 28 février 2023.

IX - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services,

Considérant la nécessité d'assurer les missions au niveau du service cantine de l'école des « 4 Vents »,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'UN emploi permanent d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du **1^{er} juin 2023**, au service cantine.

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE la création d'UN emploi permanent, à temps complet, d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} juin 2023.

X - FACTURES A PASSER EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Mme Maryse DEJARDIN, Adjointe aux Finances, rappelle à l'Assemblée les dispositions concernant l'imputation en section d'investissement des acquisitions de matériel et de mobilier des collectivités locales.

Considérant que les biens meubles d'un montant unitaire inférieur à **500,00 € Toutes Taxes Comprises**, qui revêtent un caractère de durabilité et ne figurant pas explicitement aux comptes de charges et de stocks, doivent faire l'objet d'une délibération expresse individualisant la nature de chaque bien.

OUI l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ, de procéder au mandatement en section d'investissement des factures suivantes :

FACTURE du 16 janvier 2023 - SOLOPROTECT

Personnel - 10 badges « sécurité »

A PASSER EN INVESTISSEMENT : 198.75 €

ARTICLE [2188](#)

FACTURE du 20 mars 2023 - EMGO BIKE

Maison du Bocage - 5 vélos VTT adultes

A PASSER EN INVESTISSEMENT : 270.00 €

ARTICLE [2188](#)

XI - TARIFS MAISON DU BOCAGE

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il serait nécessaire d'instaurer des nouveaux tarifs pour les diverses prestations proposées par les services de la Maison du Bocage.

De plus, Mme le Maire précise que le paiement par carte bancaire va être instauré.

Les nouveaux tarifs proposés sont :

- | | |
|------------------------------------|--------------|
| - Atelier découverte sylvothérapie | 25€/personne |
| - Atelier floral | 20€/personne |
| - Atelier cuisine sauvage | 10€/personne |

- Animation pour groupes : 5€ à 6€/pers : balade découverte dans le bocage avec un des guide de la MDB suivi de dégustation de flamiche, boulette d'Avesnes, maroilles, jus de pomme de l'avesnois - Animation "les 5 Sens du bocage"

- Sortie découverte du bocage en vélo (paysage, tradition et nature) avec un guide de la Maison du Bocage : pour groupe adulte, famille... de 2 à 10 personnes maxi. (durée 3 à 4h +/-), forfait 40€/groupe (sans la fourniture de vélos)

(ci-joint complément)

XII – BUDGET PRIMITIF 2023

Mme Maryse DEJARDIN, Adjointe aux Finances, fait lecture du budget primitif 2023.

Celui-ci se présente de la façon suivante :

- en section de fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de : **2 909 931.54 €**

- en section d'investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de : **1 449 569.48 €**

Le montant total du budget communal s'élève donc pour 2023 à la somme de **4 359 501,02 €**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **APPROUVE** le Budget Primitif 2023.

Contre 5 (Mme Anne-Marie LENTHIER, M. Laurent PAYEN, Mme Natacha VAN ELSLANDE, M. Jean-Maurice LARMOIRE)

Abstention 0

POUR 18

Voir détail en annexe

La séance est levée à 19 H 57

Le Maire

Christine BASQUIN